

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015**

Délibération
n° 2015.05. 63.B

**Parc d'activités de
Bel Air à L'Isle
d'Espagnac -
Réalisation des
travaux - Lot n°3
"Eclairage public" :
avenant n°2**

LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 mai 2015**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

**DELIBERATION
N° 2015.05. 63.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -
LOT N°3 "ECLAIRAGE PUBLIC" : AVENANT N°2**

Par délibération n°63 B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le lot n°3 « éclairage public » pour la réalisation du parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission d'appel d'offres du 11 juillet 2013 a attribué le lot n°3 « éclairage public » à la société SDEL CHARENTES ENERGIE – 1 ZA Quartier de la Loge – 16590 BRIE pour un montant de 424 145,90 € HT.

Par délibération n°94 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en moins-value d'un montant de 24 920 € HT qui a ramené le montant du marché à 399 225,90 € HT.

La maîtrise d'ouvrage a demandé la mise en lumière du mur destiné à la mise en place de la signalétique du site. Cette prestation, non prévue au marché de base de l'entreprise est de 3 298 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 3 298 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°3 « éclairage public » confié à la société SDEL CHARENTES ENERGIE – 1 ZA Quartier de la Loge – 16590 BRIE ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 3 298 € HT.

Le montant du marché ramené de 424 145,90 € HT à 402 523,90 € HT, soit une diminution de 5,10 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, 3^{ème} Vice-Présidente en charge de la commande publique, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

28 mai 2015

Affiché le :

28 mai 2015